



ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : La demande de EOLY ENERGY S.A ayant ses bureaux à 1500 Hal, Villalaan 96 et ELECTRABEL S.A ayant ses bureaux à 1000 Bruxelles, boulevard Simon Bolivar 34 en vue d'obtenir un permis unique de classe 1 pour construire et exploiter un parc de 3 éoliennes d'une hauteur maximale de 150 mètres et d'une puissance individuelle de 2 à 4,2 MW, leurs fondations, 2 cabines de tête, chemins d'accès, une aire de montage pour la WT3 et la pose de câbles électriques sur un bien sis à 1400 Nivelles, rue de l'Industrie, rue Ernest Solvay et à 1402 Thines, rue de l'Industrie.

Projet de catégorie B (projet avec une étude d'incidences sur l'environnement).

Autorité compétente : Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 29 septembre 2022	Le 5 octobre 2022	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 4 novembre 2022 à 10 heures	Collège communal Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles environnement@pontacelles.be

Le Collège communal, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Celle-ci est également organisée sur le territoire des communes de Pont-à-Celles, Braine L'Alleud, Les Bons Villers, Nivelles, Genappe et Senefte. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63/62 ou via environnement@pontacelles.be en semaine après 16h00. Les bureaux seront fermés les 1 et 2 novembre 2022.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- des demandeurs: EOLY ENERGY S.A Villalaan 96 à 1500 Hal et ELECTRABEL S.A Boulevard Simon Bolivar 34 à 1000 Bruxelles, geoffrey.vanwynen@eoly-energy.com – 02/388.01.20 ;
- du Service Public de Wallonie - DPA : Daniel VANDERWEGEN, rue de l'Écluse 22 - 6000 Charleroi (071/65.47.60) ;
- du Service Public de Wallonie – DGO4 : Cédric HARMANT, avenue Einstein 12 – 2ème étage à 1300 WAVRE (010/23.12.11) ;
- du service Cadre de vie (Environnement) : 071/84.90.63/62 ou environnement@pontacelles.be.

A Pont-à-Celles, le 26 septembre 2022.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre

P. TAVIER